

Pour vos projets touristiques

Le projet doit s'intégrer dans une des neuf fiches actions de programme Leader, dans le cas présent se rapporter à la fiche 5 «Lancer une politique du Pays axés sur l'eau et le bien être» téléchargeable sur le site www.paysvichyauvergne.com rubrique leader.

Objectif de l'action:

- Consolider l'offre touristique
- Développer l'offre touristique
- Conquérir des nouvelles clientèles
- Renforcer l'image de pôle d'importance nationale de l'économie sportive du Pays
- Mise en valeur des paysages remarquables
- Développer l'emploi et l'économie touristique
- Impliquer les acteurs dans des démarches collectives d'animation, de communication, de sensibilisation
- Valoriser la position centrale du Pays au niveau nationale

Les opérations éligibles:

- Etudes concernant les activités de pleine nature
- Prestations de services
- Conception et acquisition des outils de communication et média
- Animation spécifiques
- Aménagement spécifiques

Les bénéficiaires:

- Aux **porteurs de projet publics** (collectivités locale...)
- Aux **porteurs de projets privés** (associations, ...)

Montant de la subvention:

- 20 % d'autofinancement
- dans les 80% restant:
 - 45 % de dépenses publiques nationales
 - 55 % de subvention FEADER

Pour toutes questions n'hésitez pas à contacter Jean-Denis Faure

Contact: patrimoine@pays-vichy-auvergne.fr

04.70.96.57.10

